Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603007-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 16 AVRIL 2026

Convocation

Date : 10/04/2026
Affichée le :10/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 26
Pouvoirs : 3
Étaient absents excusés : 3
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2603007

Le seize avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, DUROS Henry, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, GAUVRY Jean-Marie, BOIVENT Nathalie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Léa MAXIMIN.**

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Alain donne pouvoir à LE BRETON Rodolphe, HENO Gaëlle donne pouvoir à BOSCHER Evelyne, BIZET Carole donne pouvoir à BOUGEARD Rozenn.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Création des commissions municipales et désignation des membres

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des membres des commissions municipales doit en principe avoir lieu au scrutin secret.

Il précise toutefois que le dernier alinéa de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement ».

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue de l'appel à candidatures, une seule liste a été présentée pour l'ensemble des commissions municipales.

Il est également précisé que, pour le présent mandat, l'assemblée ne comporte pas de groupe minoritaire, de sorte que la composition des commissions ne relève pas d'une répartition proportionnelle entre plusieurs listes.

En conséquence, et en l'absence de candidatures supplémentaires déposées en séance, les membres des commissions municipales, tels que présentés dans la liste annexée, sont proclamés élus et installés dans leurs fonctions.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603007-DE

Vie associative et sport

Président : **Bruno LE BESCAUT**
Adjoint référent : **Rodolphe LE BRETON**
Conseiller délégué : ALAIN BOSSON

1) LAURENCE AKOSSI
2) EVELYNE BOSCHER
3) ALAIN BOSSON
4) NATHALIE BOIVENT
5) LUCAS CLEMENT
6) JEAN-MARIE GAUVRY
7) ELIANE GLOTIN
8) BENOIT LAUNAY
9) LEA MAXIMIN
10) JEAN-MICHEL SCOUARNEC

Education, petite enfance et jeunesse

Président : **Bruno LE BESCAUT**
Adjoint référent : **Evelyne BOSCHER**
Conseillère déléguée : LAURENCE AKOSSI

1) LAURENCE AKOSSI
2) CORINNE BERNARD
3) ALAIN BOSSON
4) NATHALIE BOVENT
5) GAELLE GOUEROU
6) RODOLPHE LE BRETON
7) CLAUDINE LE CROM
8) ODILE LE STRAT
9) LEA MAXIMIN
10) PAUL PERRET
11) MICHEL ROBIN

Travaux, environnement Etablissements recevant du public

Président : **Bruno LE BESCAUT**
Adjoint référent : Philippe PRESSE
Conseiller délégué : JACQUES MASSE

1) CAROLE BIZET
2) LUCAS CLEMENT
3) GUY GAUTIER
4) JACQUES GLORY
5) GAELLE HENO
6) BENOIT LAUNAY
7) CLAUDINE LE CROM
8) ODILE LE STRAT
9) JACQUES MASSE
10) REGINE PASCO
11) JEAN-MICHEL SCOUARNEC

Urbanisme, habitat, affaires foncières et développement durable

Président : **Bruno LE BESCAUT**
Adjoint référent : **Gaëlle HENO**
Conseillère déléguée : CAROLE BIZET

1) BENOIT LAUNAY
2) CAROLE BIZET
3) HENRI DUROS
4) JACQUES GLORY
5) LEA MAXIMIN
6) MICHEL ROBIN
7) ODILE LE STRAT
8) PHILIPPE PRESSE
9) ROZENN BOUGEARD

Ressources humaines, finances état-civil

Président : **Bruno LE BESCAUT**
Adjoint référent : **Jean-Michel SCOUARNEC**

1) JEAN-LUC BLANCHARD
2) EVELYNE BOSCHER
3) ALAIN BOSSON
4) LUCAS CLEMENT
5) GUY GAUTIER
6) ELIANE GLOTIN
7) GAELLE GOUEROU
8) GAELLE HENO
9) RODOLPHE LE BRETON
10) ISABELLE MACE
11) JACQUES MASSE
12) PHILIPPE PRESSE
13) MICHEL ROBIN

Attractivité économique, commerces et artisanat, mobilité Citoyenneté

Président : **Bruno LE BESCAUT**
Adjoint référent : **Odile LE STRAT**
Conseillers délégués :
HENRI DUROS, REGINE PASCO, GUY GAUTIER

1) JEAN-LUC BLANCHARD
2) EVELYNE BOSCHER
3) ROZENN BOUGEARD
4) LUCAS CLEMENT
5) HENRI DUROS
6) GUY GAUTIER
7) RODOLPHE LE BRETON
8) ISABELLE MACE
9) REGINE PASCO
10) PAUL PERRET
11) PHILIPPE PRESSE
12) MICHEL ROBIN

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603007-DE

Affaires culturelles, production événementielle prévention et sécurité	
Président : **Bruno LE BESCAUT**	
Adjoint référent : **Jean-Luc BLANCHARD**	
Conseiller délégué : MICHEL ROBIN	
1)	LAURENCE AKOSSI
2)	CORINNE BERNARD
3)	CAROLE BIZET
4)	EVELYNE BOSCHER
5)	ALAIN BOSSON
6)	ROZENN BOUGEARD
7)	HENRI DUROS
8)	JEAN-MARIE GAUVRY
9)	JACQUES GLORY
10)	GAELLE GOUEROU
11)	CLAUDINE LE CROM
12)	ODILE LE STRAT
13)	ISABELLE MACE
14)	REGINE PASCO
15)	PAUL PERRET

Affaires sociales, santé, solidarités, personnes âgées et personnes en situation de handicap	
Président : **Bruno LE BESCAUT**	
Adjoint référent : **Gaëlle GOUEROU**	
Conseiller délégué : JACQUES GLORY	
1)	CORINNE BERNARD
2)	NATHALIE BOIVENT
3)	GUY GAUTIER
4)	JACQUES GLORY
5)	ELIANE GLOTIN
6)	LEA MAXIMIN
7)	REGINE PASCO

Modalités de vote
Concernant les modalités de vote, il est proposé au Conseil Municipal de décider que l'élection des représentants au sein des commissions municipales se fera par un vote à main levée, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE la création de huit commissions municipales telles que mentionnées ci-dessus ;

- VALIDE la désignation des membres appelés à siéger au sein de ces commissions.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 23 AVR. 2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 AVR. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355